20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Subvention 2024 à l'Inami dans le cadre du Fonds blouses blanches

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant et allouant une subvention pour l'année 2024 à l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami),en exécution de la loi du 9 décembre 2019 portant création d'un Fonds blouses blanches.

Les dépenses pouvant être effectuées à charge du Fonds blouses blanches servent à améliorer l'emploi et l'encadrement des praticiens de l'art infirmier ainsi que l'attractivité de ces professions. Elles comprennent exclusivement le financement de l'augmentation nette de l'emploi de personnel soignant, l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant, des formations ainsi que le soutien aux projets de tutorat. Elles comprennent également les dépenses de personnel de soutien qui décharge le personnel soignant et qui est en contact direct avec lui pour lui permettre d'augmenter son temps effectif
pour les soins prodigués aux patients avec la priorité pour les soins prodigués au chevet des patients.

Ce dossier permet l'octroi d'un budget de 343.068.731,27 euros à l'Inami :

- 48 millions d'euros sont réservés pour améliorer l'emploi des infirmiers et infirmières indépendants
- 295.068.731,27 euros sont affectés au budget des moyens financiers des hôpitaux

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

© 2024 - news.belgium.be